

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 21 octobre 2008**

L'an deux mil huit, le mardi 21 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

**Etaient présents :** Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRÉ, Claude HENRY, Jean Vincent BONIN, Christiane COSSÉ, Maurice DELANOUE, Lucien DUCHESNE, Sophie FOUCHER, Annick LELIEVRE, Laurent MAYOT, Benoît MORCHOINE.

**Président :** Michel LEGOURD.

**Secrétaire :** Annick LELIEVRE.

**Excusés :** Arnaud CORBEAU, Jean-Michel DOUSSELIN (procuration à Marie-Thérèse LEGOURD)

## **ORDRE DU JOUR :**

- Délégation du conseil municipal au maire,
- Tarifs camping et mobil home 2009,
- Tarifs stands 2009,
- P.D.I.P.R. (chemins accessibles aux chevaux et attelages),
- D.M. (budgets : Eau, Les Pins, La Basinière),
- Fiscalité 2009,
- Organisation de la journée de solidarité,
- Servitude de passage,
- Location logement au dessus de l'école,
- Devis :- passerelle sur la Tharonne,
  - busage terrain rue des prés,
- Travaux : - préau du camping,
  - rue des prés,
  - E.H.P.A .D.
  - lotissement l'orée du stade,
  - clôture le long de la Tharonne et mise en place de buses,
- Sécurité « chemin des pins »
- Demande de subvention « Association de Rennes aux rennes »
- Questions diverses et informations.

**SEANCE OUVERTE AU PUBLIC,**

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **● AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

A la demande de la SELC qui conduit les travaux de la future maison de retraite, la parcelle n° C1042 sera défrichée pour permettre l'accès pompier, la pose de la défense incendie et l'alimentation en eau du futur lotissement de Courton.

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité.

### **● DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

La délégation n°2 est sans objet car elle concerne des tarifs et redevances qui ne sont pas appliqués dans la commune. Le Conseil décide d'annuler ce point de délégation.

### **● TARIFS CAMPING ET MOBIL HOME 2009**

Adulte : 2.50€

Enfant de 5 à 16 ans : 1.30€

Enfant de moins de 5 ans : gratuit

Emplacement aménagé et numéroté : 3.00€

Garage mort : 2.50€

Raccordement électrique-éclairage : 3.00€

Emplacement : 2.00€

A la quinzaine : 125 € forfait 2 personnes + emplacement et branchement électrique

Au mois : 230 €

Pour les mobil home :

- de Pâques au 3 juillet 2009: 220€/semaine
- du 4 juillet 2009 au 29 août 2009 : 390€/semaine
- du 29 août à la fermeture : 220€/semaine
- week-end hors saison : 150€
- middle week : 120€
- nuitée : 55€

Prix dégressifs pour la moyenne saison :

- 220€ pour une semaine
- 390€ pour deux semaines
- 520€ pour trois semaines
- 620€ pour quatre semaines

### **● TARIFS STANDS 2009**

50€ pour 1 stand livré monté + 40€ pour le transport quel que soit le nombre de stands

Gratuit pour les associations de Neung-sur-Beuvron

Gratuit mais non livré pour les associations de la Communauté de Communes.

Pour les barnums appartenant à la Communauté de Communes. 40€ pour le transport.

### ● P.D.I.P.R. (Plan de départ des itinéraires de promenade)

Tous nos chemins sont accessibles aux chevaux et attelages sauf la passerelle de Groselay, chemin de Minson, le Chatelier

Il faut installer 6 panneaux à chaque extrémité de ces chemins pour signaler qu'ils ne sont pas accessibles aux chevaux et attelages

### ● DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de clôturer le budget annexe du lotissement des Pins il faut transférer sur le budget de l'eau la partie correspondante ; le conseil délibère et vote cette modification.

Il manque environ 43€ pour clôturer le budget de la Basinière car l'emprunt était révisable ;

Le conseil délibère pour faire cette modification.

### ● FISCALITE 2009

Le conseil a reçu des familles Dazon, Lark, de Geoffre une demande d'exonération de la taxe d'habitation pour les gîtes ruraux, exonération qui peut légalement leur être attribuée par décision du Conseil Municipal.

Le conseil souhaite connaître le montant de la perte que l'abandon éventuel de cette taxe occasionnerait à la commune et décide de reporter sa décision, cette disposition ne pouvant être appliquée qu'en 2010.

### ● ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

En accord avec le personnel communal il est décidé de financer la journée de solidarité en diminuant d'une journée le nombre de RTT dont chacun bénéficie.

### ● SERVITUDE DE PASSAGE

Le conseil délibère pour créer un passage sur la parcelle n° 1307 section A (dans le lotissement du Plessis) permettant de desservir le terrain de Mme Huguette PRINCE et éventuellement les parcelles voisines. Un chemin de calcaire est prévu ultérieurement par la commune et la parcelle communale du lotissement qui reste pourrait alors être vendue.

Délibération : oui à l'unanimité.

### ● LOCATION STUDIO 14 rue Henri de Geoffre :

Mme Valérie PAINVIN a demandé à louer le studio au dessus de l'Ecole Maternelle. Ce logement social a bénéficié d'une subvention de la Région lors de sa réfection et la Commune doit appliquer le loyer imposé qui s'élève à 88€/mois.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## ● DEVIS

Pour la passerelle au dessus de la Tharonne nous avons reçu 2 devis, un de Mr LEONARD pour 8800€ HT pour une passerelle de 11 mètres, (certains travaux restent à la charge de la commune) et un de EXEAU T.P. d'un montant de 10400€ HT pour une passerelle de 6 mètres (tout compris).

Le maire se charge de redemander quelques explications au sujet de la longueur et des frais complémentaires incombant à la commune de manière à pouvoir établir une comparaison valable entre les 2 devis. La décision sera prise à la prochaine réunion.

## ● FOSSE VERS LE BEUVRON :

Avant de raccorder les pluviales rue des Prés, la Commune devra faire recreuser par l'entreprise DAPREMONT une grande partie du fossé de chez Mme PRUDHOMME jusqu'au Beuvron et en buser quelques mètres.

## ● ACTE D'ENGAGEMENT DGI :

En vue de la gestion du cadastre par informatique, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement avec la Direction Générale des Impôts.

## ● PROCEDURE FONTAINE :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à introduire l'action auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS.

## ● TRAVAUX

### - préau du camping

Les travaux commenceront début 2009: Le délai après le permis de construire pour un local accueillant du public est de 6 mois

### - E.H.P.A.D (Maison de Retraite)

L'Etablissement sera terminé pour la fin de l'année, le déménagement est prévu entre le 12 et le 15 janvier 2009

### - lotissement « l'Orée du stade »

Les travaux seront vraisemblablement terminés en décembre.

### - clôture le long de la Tharonne

Le montant des travaux s'élève à 6000€.

## ● SECURITE « CHEMIN DES PINS »

Les riverains ont adressé un courrier concernant la sécurité.

Il est décidé de poser un ralentisseur, de mettre la voie en sens unique et de mettre un STOP à la sortie vers le CR n°36 de Groselay.

## ● DEMANDE DE SUBVENTION

L'association de Rennes aux rennes dont la présidente habite Neung demande une subvention. Cette association a pour but l'étude de l'impact du réchauffement climatique sur les écosystèmes et les populations polaires. Elle se propose de venir ensuite faire un exposé aux enfants de l'école. Le maire propose de donner 100€ pour l'année 2009. Le Conseil vote cette proposition par 12 voix pour et 2 voix contre.

#### ● QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Nous avons reçu de l'ADEME la subvention de 2000€ pour la voiture électrique du camping.
- La soirée de Noël pour le personnel communal aura lieu le jeudi 11 décembre.

La commission des espaces verts propose plusieurs projets :

- plantations le long de la route avant le pont du Beuvron,
- lasure des pergolas de la Salle des Fêtes avant plantation de plantes grimpantes,
- déplacement de quelques mètres du monument aux morts et installation dans l'arrondi du massif.
- Il faut prévoir d'acheter une sono intérieure et extérieure pour la Salle des Fêtes qui pourra être utilisée pour d'autres manifestations. Des devis seront demandés.
- Bons personnes âgées : l'âge limite pour les personnes qui ne bénéficient pas actuellement des bons de Noël est fixé à 75 ans.
- La Commission des Fêtes propose l'acquisition de deux traversées de route pour améliorer la décoration de Noël pour un montant de 1404.10 TTC sur le Catalogue BLACHERE.
- Les décorations du village (couleurs or et rouge) seront mises en place le 1<sup>er</sup> décembre.
- Le Téléthon et le Marché de Noël auront lieu le 7 décembre.
- Il faut prévoir le busage des fossés aux entrées de bourg.
- L'ossuaire est commencé dans le cimetière et le drainage remis en état.
- L'insert Salle du Stade doit être raccordé et la peinture terminée.
- A l'occasion de la venue des Anglais de Williton, la Commune offrira l'apéritif lors du repas de fin de séjour le mardi 28 octobre.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers municipaux ont signé.